



Département d'évaluation
de la recherche

REPÈRES POUR L'AUTOÉVALUATION DES UNITÉS DE RECHERCHE

—
CAMPAGNE D'ÉVALUATION 2022-2023
VAGUE C

Octobre 2021



Le dossier d'autoévaluation de l'unité de recherche, à déposer sur l'application Pelican, comporte **quatre éléments** :

- 1- **un document d'autoévaluation (DAE)** : trame à télécharger sur le site du Hcéres.
Deux types de trame sont à disposition en fonction de la structuration de l'unité: une trame pour une unité mono-équipe et une trame pour une unité pluri-équipes.
Chaque type de trame existe en versions française et anglaise.
- 2- **un fichier Excel « Données de caractérisation »** : tableau à télécharger sur le site du Hcéres ;
- 3- **un fichier Excel « Données de production et d'activités »** : tableau à télécharger sur le site du Hcéres ;
- 4- **un portfolio représentatif de la production et des activités de l'unité (cf. appendice du DAE)** : trame pour l'introduction du portfolio à télécharger sur le site du Hcéres. Il est demandé à l'unité de créer un zip contenant l'introduction du portfolio et les documents le constituant. Pour les documents excédant 50 Mo, l'unité peut créer un lien et l'insérer dans le document introduction du portfolio.

On trouvera ci-après un ensemble de repères pour rédiger le document d'autoévaluation fondé sur le bilan de la période écoulée.

L'unité dépose un document d'autoévaluation correspondant à sa structuration au 31 décembre 2021, accompagné d'un seul fichier « Données de caractérisation », d'un seul fichier « Données de production et d'activités » et d'un seul portfolio, quelle que soit la restructuration ayant pu avoir lieu lors du contrat en cours.

Dans le cas d'une fusion de 2 unités pendant le contrat en cours, l'unité résultante dépose un dossier d'autoévaluation, comprenant les 4 éléments, chacun reprenant les données compilées des 2 unités ayant fusionné.

Dans le cas d'une scission en 2 unités pendant le contrat en cours, chacune des deux nouvelles unités dépose un dossier d'autoévaluation comprenant les 4 éléments, chacun ne reprenant que les données de la nouvelle unité considérée.

Échelle d'évaluation

Les domaines 1 et 2 sont évalués à l'échelle de l'unité, les domaines 3 et 4 à l'échelle de chaque équipe. Seule la structuration en équipes fait l'objet d'une évaluation. En conséquence, les axes et les thèmes ne sont pas considérés pour l'évaluation.

Période concernée par l'évaluation

Les résultats et l'autoévaluation de l'unité de recherche sont présentés pour la période du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2021, soit six années.

Taille du document

Le dossier d'autoévaluation comprenant le document d'autoévaluation, à déposer en PDF, et les 2 fichiers Excel, ne doit pas dépasser 50 Mo. Le Portfolio peut excéder cette taille.

Langue de rédaction

L'unité choisira de rédiger son document d'autoévaluation en français ou en anglais.



2 rue Albert Einstein
75013 Paris, France
T. 33 (0)1 55 55 60 10
hceres.fr

Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur